Centre intégré
de santé
et de services sociaux
de la Côte-Nord

Québec

Procédure

Détermination et classification des services de soutien ou d'assistance rendus aux usagers en ressource intermédiaire (RI) et en ressource de type familial (RTF)

Numéro G1-253-045

1. Préambule

L'implantation du Cadre de référence pour les ressources intermédiaires et de type familial oblige les établissements à revoir leur organisation de services et leurs pratiques afin de s'assurer qu'elles sont conformes aux balises ministérielles. Pour ce faire, le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord s'est doté d'une procédure afin que ses pratiques s'arriment au Règlement sur la classification des services offerts par une ressource intermédiaire et une ressource de type familial et à son guide d'utilisation. Cette procédure permet aussi d'harmoniser les pratiques dans tous les programmes-services concernés.

2. Objectifs spécifiques

La présente procédure a pour but de fournir aux intervenants concernés des pratiques et des outils communs et conformes aux balises ministérielles.

3. Modalités de fonctionnement

Champs d'application

La présente procédure est destinée :

- aux gestionnaires et aux équipes de travail des directions suivantes :
 - Direction des programmes de déficience intellectuelle, troubles du spectre de l'autisme et déficience physique (DI-TSA-DP);
 - o Direction de la protection de la jeunesse (DPJ);
 - o Direction du programme de soutien à l'autonomie des personnes âgées (SAPA);
 - Direction des programmes santé mentale, dépendance, itinérance et services sociaux généraux (DSMDISSG);
 - Direction du programme jeunesse (DProgJ);
- aux responsables des RI-RTF auxquels le CISSS de la Côte-Nord confie des usagers;
- aux associations qui représentent les responsables des RI-RTF auxquels le CISSS de la Côte-Nord confie des usagers.

3.1. Définitions

Afin de permettre une compréhension commune, voici certains concepts liés au Règlement :

Comité expert national

Ce comité est sous l'entière responsabilité du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). Il a été mis en place afin de soutenir l'ensemble des établissements dans l'harmonisation des pratiques, le développement d'une compréhension commune, l'échange d'informations, le partage de situations complexes ou litigieuses, etc. Ce comité est constitué d'un représentant de

Autre comit	t é (précisez le nom)	Comité de di	rection	Conseil d'a	ndministration
Approuvé le	Révisé le	Approuvé le 12 mars 2019	Révisé le	Adopté le	Révisé le

chacun des établissements du réseau de la santé et des services sociaux. Ce représentant doit faire partie du comité expert d'établissement et doit maîtriser le Règlement sur la classification des services offerts par une RI-RTF ainsi que l'Instrument de détermination et de classification des services de soutien ou d'assistance (Instrument). Il a aussi la responsabilité de participer activement au comité en représentant tous les programmes-services de son établissement. Il doit, de plus, transmettre les questions de son comité d'établissement au comité national ainsi que les informations du comité national à son comité d'établissement.

Comité expert d'établissement

Ce comité est sous la responsabilité du répondant cadre RI-RTF de l'établissement. Il est coordonné par le répondant professionnel RI-RTF et le représentant de l'établissement au comité expert national. Chaque programme-service de l'établissement doit être représenté à ce comité. Il se réunit avant et après chaque comité expert national, mais il peut aussi se réunir au besoin. Les membres sont des experts cliniques et ont pour mandat de soutenir les utilisateurs de l'Instrument.

Le comité expert d'établissement s'assure que le Règlement sur la classification et l'Instrument sont compris et appliqués uniformément au sein de l'organisation. Ce comité permet l'échange des situations complexes et litigieuses vécues dans les différents programmes. Il fait part des difficultés d'interprétation et des réalités de chacun au représentant du comité expert national. Le comité expert d'établissement collabore à la mise en place de mécanismes qui permettront de former les nouveaux intervenants et de maintenir les formations à jour.

Expert classificateur

Membre du comité expert d'établissement, l'expert classificateur peut être consulté par les autres intervenants de son programme-service pour des questions d'interprétation ou de clarification concernant le Règlement ou l'Instrument.

Services communs (partie 1 de l'Instrument)

Les services communs représentent l'ensemble des services de soutien ou d'assistance qui sont obligatoirement rendus à l'usager par toute ressource intermédiaire ou de type familial. On retrouve ces services au chapitre 6 (p. 13 à 19) du Guide d'utilisation de l'Instrument de détermination et de classification des services de soutien ou d'assistance.

Services particuliers (partie 2 de l'Instrument)

Les services particuliers constituent une combinaison unique de services à rendre à un usager en fonction de sa condition personnelle. Ces services influent directement sur l'intensité des services requis pour l'usager. Ils sont regroupés sous des thèmes généraux appelés descripteurs. On retrouve ces services au chapitre 7 (p. 21 à 24) du Guide d'utilisation de l'Instrument de détermination et de classification des services de soutien ou d'assistance.

Descripteurs de services particuliers

Les descripteurs de services particuliers indiquent la nature générale du service de soutien ou d'assistance particulier et l'objectif poursuivi pour l'usager par la réalisation des services qui seront demandés à la ressource. Chaque descripteur inclut les six éléments suivants : nom, description, exemples, services, case à cocher et précisions.

Précisions des descripteurs

Les précisions des descripteurs sont apportées en fonction de l'intérêt de l'usager, de son état, des procédures, des protocoles ou autres règles de soins applicables. Elles permettent de convenir **explicitement** avec la ressource des moyens qui seront appropriés ainsi que des règles à suivre

afin de rendre les services conformes et sécuritaires. Elles permettent à l'établissement de s'assurer que la ressource a bien reçu et compris les instructions aux balises, politiques, procédures ou protocoles. Il est important d'adopter un langage commun et accessible pour la ressource. L'établissement doit remettre à la ressource les extraits des procédures, protocoles ou autres règles applicables. C'est une occasion d'échanger avec la ressource, dans le respect de son autonomie, sur la qualité des services et des moyens qu'elle prend pour rendre le service. L'établissement peut ainsi s'assurer que ces moyens sont en accord avec l'atteinte de l'objectif, les lois et règlements en vigueur et les règles de l'art, notamment. Il est possible, dans les précisions, de référer à des documents déjà existants. Il est toutefois essentiel de s'assurer que la ressource dispose bien de ces documents et que ceux-ci sont toujours d'actualité.

Sommaire des renseignements nécessaires à la prise en charge de l'usager par une ressource intermédiaire ou de type familial (sommaire) et son aide-mémoire (partie 3 de l'Instrument)

Selon l'article 7 du Règlement, « Après avoir obtenu le consentement de l'usager ou de la personne pouvant consentir en son nom, l'établissement doit transmettre à la ressource, le plus tôt possible, mais au plus tard 72 heures après l'arrivée du nouvel usager, un sommaire des renseignements nécessaires à la prise en charge. » Ce document permet à la ressource d'assurer à l'usager une prise en charge appropriée, personnalisée et sécuritaire. Le sommaire est essentiel pour que la ressource puisse accueillir l'usager et répondre rapidement à ses besoins. Il sera la source principale, et parfois unique, d'information dont disposera la ressource jusqu'à la détermination et la classification des services. Pour cette raison, les renseignements essentiels au maintien de l'intégrité de l'usager doivent y être inscrits de façon détaillée. Il est dans l'obligation de l'établissement de maintenir à jour le sommaire lors de tout changement dans la situation de l'usager. En plus des balises dans son Cadre de référence, le MSSS a produit un aide-mémoire afin d'appuyer les établissements dans la rédaction du sommaire.

Système d'information sur les ressources intermédiaires et de type familial (SIRTF)

Ce système d'information supporte le processus entourant l'utilisation des RI-RTF aux plans clinique et administratif. C'est entre autres dans ce système que les données de l'Instrument sont saisies, qu'elles sont approuvées et qu'il y a détermination du niveau de services. C'est aussi dans ce système que la date de remise de l'Instrument à la ressource doit être saisie.

Intervenant usager

L'intervenant usager, en plus de procéder à l'évaluation ou à la révision des besoins de l'usager et à la réalisation ou à la révision du plan d'intervention, est responsable de planifier la classification, de déterminer les services que la ressource devra rendre à l'usager et de préciser ceux-ci, en collaboration avec la ressource et le classificateur. Il est donc primordial que cet intervenant connaisse bien les besoins de l'usager, qu'il maîtrise l'Instrument ainsi que la présente procédure. Il doit avoir suivi la formation sur l'Instrument de détermination et de classification des services de soutien ou d'assistance afin d'être en mesure de le compléter. Il prend connaissance des précisions qui sont apportées par le comité expert d'établissement suite aux rencontres du comité expert national. Pour toute question, l'intervenant usager consulte le représentant de son programme-service qui participe au comité expert d'établissement.

Classificateur

L'intervenant RI-RTF agit à titre de classificateur en accompagnant l'intervenant usager et la ressource dans la détermination des services et dans l'ajout des précisions afin de s'assurer que la démarche est conforme au Règlement. Il doit maîtriser le Règlement et l'Instrument et avoir suivi la formation sur la classification. Le classificateur doit prendre connaissance des précisions apportées

par le comité expert d'établissement suite aux rencontres du comité expert national. Pour toute question, il consulte le représentant de son programme-service qui participe au comité expert d'établissement.

Approbateur

L'approbateur procède à l'approbation de la classification sur SIRTF. Le classificateur ne peut être l'approbateur de l'Instrument. Il doit posséder des connaissances cliniques et bien connaître l'Instrument. L'approbateur doit préférablement exercer des fonctions lui permettant de remettre en question la classification, voire même de refuser d'approuver celle-ci. Il pourrait être, par exemple, un chef de service, un coordonnateur professionnel ou un chef d'équipe. Pour ce faire, il doit avoir suivi la formation sur l'Instrument. Il doit prendre connaissance des précisions apportées par le comité expert d'établissement suite aux rencontres du comité expert national et s'y conformer. Pour toute question, il consulte l'expert classificateur qui représente son programme-service au comité expert d'établissement.

Rétribution quotidienne supplémentaire (RQS)

La RQS prévue à la lettre d'entente n° 3 des ententes nationales (ressources LSSS) et collectives (ressources LRR) peut, selon certains critères, être demandée lorsqu'un établissement formule expressément des exigences au-delà de la normale au regard des services de soutien ou d'assistance.

Mesure reliée aux services de soutien ou d'assistance exceptionnels (MSSAE)

La MSSAE prévue à la lettre d'entente n° 2 des ententes collectives (ressources LRR) peut, selon certains critères, être demandée lorsqu'un usager présente des problématiques physiques ou comportementales nécessitant des services « un pour un » ou « deux pour un » durant 12 heures ou plus par jour, et ce, tous les jours.

3.2 Processus de détermination et de classification des services

Lors de l'intégration de l'usager dans la ressource

- L'intervenant usager doit préalablement avoir évalué les besoins de l'usager et avoir une bonne connaissance de ce dernier afin de remplir le sommaire des renseignements nécessaires à la prise en charge de l'usager par une ressource intermédiaire ou de type familial (annexe 1). Pour ce faire, il peut s'adjoindre des personnes qui possèdent cette information (usager ou ses proches).
- L'intervenant usager remplit le sommaire en s'assurant d'y inscrire toutes les informations nécessaires en utilisant l'aide-mémoire produit par le Ministère (annexe 2). Il est important que les informations contenues dans le sommaire soient pertinentes, actuelles et complètes. L'établissement et la ressource sont tenus au respect de la confidentialité des renseignements concernant l'usager.
- L'intervenant usager remet le sommaire à la ressource, avec l'autorisation de l'usager, de son représentant légal ou du parent pour un enfant, préférablement avant ou lors de l'intégration de l'usager, mais au plus tard 72 heures après l'intégration. Si la ressource n'a pas en main les renseignements nécessaires, des conséquences importantes pourraient survenir dans le cadre de sa prestation de services. La meilleure pratique est de présenter le sommaire et de répondre aux questionnements de la ressource avant ou au moment du placement. En cas d'intégration en urgence, il faut tout de même respecter le délai maximum de 72 heures pour la remise du sommaire à la ressource et mettre à jour ce sommaire aussitôt que de nouveaux besoins ou des

précisions s'ajoutent. Toutefois, tout renseignement essentiel au maintien immédiat de l'intégrité de l'usager doit être communiqué par l'établissement à la RI-RTF avant ou simultanément à son arrivée au sein de la ressource.

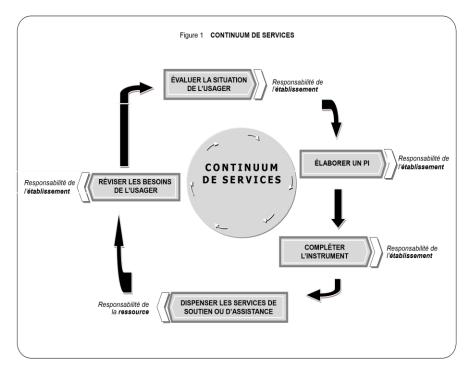
 L'intervenant usager convient d'une date avec la ressource et le classificateur afin de remplir l'Instrument. Pour les adultes, l'Instrument doit avoir été signé et remis à la ressource au maximum dans les 30 jours suivant l'intégration. Pour un enfant, ce délai est de 60 jours. Afin de respecter le délai prévu, il est recommandé de prévoir quelques jours après avoir procéder à la classification pour effectuer la saisie, l'approbation, les signatures et la remise dans les temps prévus.

Avant la classification

- L'intervenant usager peut utiliser l'aide-mémoire portant sur la détermination et la classification des services de soutien ou d'assistance (annexe 3) ainsi que la grille de classification (annexe 4) pour la planification de la classification.
- L'intervenant usager, selon la procédure de l'établissement, réalise ou met à jour le plan d'intervention de l'usager afin de déterminer les services qui seront demandés à la ressource concernant les besoins et la condition de l'usager. La collaboration de la ressource, de l'usager ou d'un proche est possible et favorable afin de bien évaluer les besoins. L'intervenant usager s'assure de recueillir toute l'information nécessaire auprès des autres intervenants (présence de directives de soins, de programmes d'exercices, recommandations de professionnels, etc.) afin de les inclure dans l'Instrument, s'il y a lieu.
- L'intervenant usager doit aussi faire la révision et la mise à jour du sommaire.

Au moment de la classification

• L'intervenant usager utilise la grille de classification. Il présente à la ressource chaque service particulier et il nomme le service qui sera requis pour l'usager (aucune intervention, aide, accompagnement, etc.), selon ce qu'il a déterminé lors de l'évaluation des besoins et de l'élaboration du plan d'intervention. Il est important d'observer une cohérence entre l'évaluation des besoins, le plan d'intervention et l'Instrument (figure 1).



Source: Guide d'utilisation de l'Instrument de détermination et de classification des services de soutien ou d'assistance, p. 4.

- Le classificateur, lors de la détermination des services, veille à ce qu'elle soit conforme aux balises ministérielles.
- L'intervenant usager, en collaboration avec la ressource, convient des moyens appropriés pour rendre le service. Il s'agit d'une belle occasion pour échanger avec la ressource. L'intervenant usager doit s'assurer que la ressource dispose des documents dont il fait référence dans les précisions. Il doit inscrire en détail les précisions et les moyens convenus avec la ressource dans l'espace prévu à cet effet. Il est aussi possible d'utiliser le formulaire « Recommandations à joindre à la classification » (annexe 5), si requis, et de l'annexer à la classification.
- L'intervenant usager peut discuter, s'il y a lieu, avec le classificateur et la ressource sur la pertinence de faire une demande de rétribution supplémentaire (RQS ou MSSAE). L'intervenant usager et le classificateur peuvent se référer aux procédures accessibles sur le site du ministère de la Santé et des Services sociaux sous « publications », « normes et pratiques de gestion ».
- Si, lors de la détermination des services à rendre, des informations sont manquantes, qu'il y a hésitation ou divergence d'opinion, la rencontre peut être suspendue le temps de faire les vérifications nécessaires. L'exercice reprendra ultérieurement, tout en s'assurant de respecter les délais. Le classificateur peut ainsi consulter l'expert classificateur de son programme-service du comité expert d'établissement ou le comité lui-même afin de l'aider à résoudre la situation.
- Une fois l'Instrument complété, l'intervenant usager le remet au classificateur afin que ce dernier en fasse la saisie. Si la situation le permet, le classificateur peut saisir l'information sur le système lors de la rencontre, au fur et à mesure qu'elle est précisée.

Suite à la classification

- Si ce n'est déjà fait, le classificateur saisit l'information dans SIRTF. Il inscrit son nom à « intervenant responsable » de l'Instrument et il inscrit le nom de l'intervenant usager dans les commentaires, à « Complété par ... ». Il transmet ensuite la classification pour approbation. À partir de ce moment, aucune modification ne peut être apportée à l'Instrument. Afin d'éviter de reprendre la saisie complète lorsque des modifications sont nécessaires, il est possible d'enregistrer l'Instrument et de demander à l'approbateur de faire la lecture de la classification avant de lui transmettre pour approbation. Ainsi, les modifications pourront être apportées avant de faire l'envoi pour approbation. L'approbateur doit s'assurer que tout est conforme avant d'approuver l'Instrument.
- Suite à l'approbation, l'approbateur en imprime deux exemplaires, préférablement en format légal (8,5 X 14), il les signe, les date et les remet au classificateur.
- Le classificateur signe les deux copies à l'endroit prévu à cette fin et il prend contact avec la ressource pour qu'elle signe les documents à son tour. Il remet ensuite un exemplaire à la ressource et retourne l'autre à l'intervenant usager qui la versera au dossier. Le classificateur doit ensuite inscrire dans SIRTF la date de remise de la classification à la ressource, cette date servant d'accusé-réception. C'est à partir de ce moment que la ressource peut faire une demande de procédure d'examen si elle n'est pas d'accord avec la détermination des services. Si la copie doit être envoyée par courrier à la ressource, la date d'accusé-réception doit être calculée cinq jours ouvrables après l'envoi. Le classificateur saisit alors la date de transmission de l'Instrument dans SIRTF.
- L'Instrument devient l'outil qui permet à l'intervenant usager, lors de ses visites à l'usager dans la ressource, de vérifier si les services déterminé répondent toujours à ses besoins et à sa condition et que ceux-ci lui sont bien rendus, conformément à ce qui a été convenu.

Révision de l'Instrument

Tout comme une classification initiale:

- l'évaluation des besoins et la révision du plan d'intervention doivent préalablement avoir été faites. L'intervenant usager doit planifier cette séquence;
- une fois les besoins évalués et le plan d'intervention révisé, l'intervenant usager convient avec la ressource et le classificateur d'une date de révision;
- les mêmes modalités et outils utilisés lors de la complétion initiale s'appliquent par la suite.

L'Instrument doit être révisé minimalement une fois par année. Dans le cas d'un usager de moins de deux ans, il doit être révisé tous les six mois. L'Instrument doit aussi être révisé aussitôt que les besoins de l'usager commandent un changement dans le service devant lui être rendu. Cette modification peut se produire lors d'une hospitalisation, d'un hébergement temporaire dans une autre ressource, d'un changement de condition de santé, d'une tentative de suicide, etc. La ressource doit en faire la demande selon la procédure relative à la demande de révision de la classification en raison d'un changement dans la condition de l'usager en RI-RTF. Dans le cas où des précisions doivent être apportées sans qu'il y ait changement dans la condition de l'usager, le jugement clinique de l'intervenant usager est de mise. Il doit s'entendre avec la ressource sur les précisions à apporter et informer le classificateur afin que celui-ci valide ces précisions et révise la classification. Le tout doit se faire dans les meilleurs délais.

4. Mise à jour

La présente procédure sera mise à jour tous les trois ans et lors de changements législatifs par l'équipe responsable de la qualité des services rendus à l'usager en RI-RTF de la Direction des services multidisciplinaires, qualité, évaluation, performance et éthique.

5. Entrée en vigueur et consultation

Conseil multidisciplinaire

Version	s Préparée par					Instar	nces consultées	Entrée en vigueur
VEISIOII	5 Fiepaiee pai	CODIR	CII	CM	CMDP	CA	Autres	Entree en vigueur
1	Josée Bernier, Julie Cyr, Caroline Dubé, DSMQÉPÉ	✓						
2								
3								
CA	Conseil d'administration	CMDP	Cons	eil des m	nédecins	dentiste	es et pharmaciens	
CII	Conseil des infirmières et infirmiers	CODIR	Comi	té de din	ection			

6. Références

CM

- Cadre de référence RI-RTF, MSSS, 2016.
- Règlement sur la classification des services offerts par une ressource intermédiaire et une ressource de type familial, RLRQ, chapitre S-4.2, r. 3.1.
- Guide d'utilisation de l'Instrument de détermination et de classification des services de soutien ou d'assistance, MSSS, 2017.

7. Annexes

- Annexe 1 Sommaire des renseignements nécessaires à la prise en charge de l'usager par une ressource intermédiaire ou de type familial
- Annexe 2 Aide-mémoire pour compléter le sommaire des renseignements nécessaires à la prise en charge de l'usager par une ressource intermédiaire ou de type familial
- Annexe 3 Aide-mémoire Détermination et classification des services de soutien ou d'assistance
- Annexe 4 Grille de classification
- Annexe 5 Recommandations à joindre à la classification



Code à barres

SOMMAIRE DES RENSEIGNEMENTS NÉCESSAIRES À LA PRISE EN CHARGE DE L'USAGER PAR UNE RESSOURCE INTERMÉDIAIRE OU DE TYPE FAMILIAL

	Nº de dossier
Nom et prénom à la naissance	
Date de naissance (AAAA-MM-JJ)	

Nom :		Prénom :		I	No de dossier :
		1110110111.	Date		
Nº assurance r	maladie :	Langue(s)	d'expiration :	1	Sexe: F M
Date de naissa	ance:aaaa-mm-jj	parlé(e)s :		Nationalité :	
2. IDENTIFIC	CATION DU RÉGIM	E LÉGAL APPLICABLE			
RÉGIME DE	PROTECTION				
L'usager est co	onsidéré comme apte à	prendre ses décisions :	Oui Nor		
L'usager bénéf	ficie d'un régime avec d	<u>`</u>	Oui		ant chaque soin/décision)
		oncomor da majoar .	Étendu du régi		
	Curatelle :	publique À l	a personne	Aux biens	
Précisez :			a personne	Aux biens	
	Tutelle:	publique À l	a personne [Aux biens	
			a personne	Aux biens	
REPRÉSENT	ANT LÉGAL				
Nom :			Téléphor	ie:	
Adresse :			· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	·	
Ville :			Code pos	stal:	
Précisions :					
ADMINISTRA	ATION DES BIENS (USAGER NON LÉGALEME	NT REPRÉSEN	ΓÉ)	
L'usager a co	nfié volontairement la	gestion de ses revenus à un	tiers: Oui	☐ Non	
Si oui, la gesti	ion est confiée à :				
Nom :			Téléphor	ie:	
Adresse :					
Ville :			Code pos	stal :	
MANDAT EN	I CAS D'INAPTITUD	E			
L'usager béné	éficie d'un mandat en	cas d'inaptitude homologué	: 🔲 Oui	■ Non	
Mandataire :					
Nom:			Téléphor	ie:	
Adresse :				Г	
Ville :			Code pos	stal :	

Nom:		Nº de dossier :		
GARDE LÉGALE DE L'ENFANT				
Type de garde légale : Exclusive	Conjointe			
L'enfant est confié à :	s	i garde conjointe, l	'enfant est aussi cor	nfié à :
Nom :	N	om :		
Adresse :	A	dresse :		
Ville :	V	ille :		
Code postal :	С	ode postal :		
Téléphone :	T-	éléphone :		
ORDONNANCE JUDICIAIRE				
☐ Oui ☐ Non <i>Si oui :</i> Da	e de début :		Date de fin :	
Conditions :		aaaa-mm-jj		aaaa-mm-jj
Personne(s) concernée(s) :				
Interdiction de contact : Oui	Non Sensornée	s)		
Précisions : Mesures, conditions, etc.	Non concernée(s):		
riecisions :				
3. PERSONNE POUVANT CONSE			5)	
Ordonnance : Traitement H	ébergement Du	rée : 		
Représentant légal Conj	oint Autre (précisez) :		
☐ Mandataire ☐ Pare	nt			
Coordonnées de la personne pouvant co	nsentir aux soins :			
Nom:		Télépho	ne :	
Adresse:		C1	-4-1	
Ville :		Code po	istai :	
	nnexe	e document)		
4. PERSONNE À JOINDRE EN CA				
Nom :		l ion :		
		Lien :		
Adresse:			one:	
Ville :		Code po	ostal :	
5. PERSONNES SIGNIFICATIVES				
Nom :		Lien :		
Adresse:		Télépho	one :	
Ville :		Code po	ostal :	
Fréquence des contacts :		Lien:		
Fréquence des contacts : Nom :			= .	
-		Télépho	one :	
Nom : Adresse :				

Nom:		N° de dossier :		
 Nom :		lian ·		
·				
			ne :	
Ville :		Code po	stal :	
Fréquence des contacts :			,	
IDENTIFICATION DE L'USAGER	S INTERVENANTS ET D	DES PROFESSIONNE	ELS IMPLIQUES AU	IPRES DE
Intervenant/ professionnel	Nom	Téléphone	Dernier rendez-vous	Prochain rendez-vous
Médecin de famille				
Infirmière				
Optométriste				
Dentiste				
Travailleur social				
Éducateur spécialisé				
Intervenant RI-RTF				
Autres spécialités :		'		
Pharmacie attitrée				
7. CONTEXTE DE L'HÉB	ERGEMENT ET MESURES	S SPÉCIFIQUES AYANT	UN IMPACT SUR C	ELUI-CI *
Motif et contexte de l'intégration :				
integration .				
Problématique(s) particulière(5)			
liée(s) au placement :				
Placement(s) antérieur(s), si				
pertinent :				
Mocurac à prandra	- Postriotions massives de	ontrâlo interventiana a ati	ouliàron durán másus de	unlocoment st-
Mesures à prendre en compte pour la prestation de services		ontrole, interventions partic	ouneres, auree prevue du	і ріасетепі, еїс.

Nom:	N° de do	essier:
B. DONNÉES SUR L'ÉTAT	DE SANTÉ PHYSIQUE ET MENTALE	*
Antécédents médicaux ayant u Oui Si oui, précisez : Nom Non	n impact sur la prestation de service ore de caractères limités à 250	
Diète spéciale ☐ Oui Si oui, précisez : Nom ☐ Non	bre de caractères limités à 250	
Précautions à prendre concerr Oui Si oui, précisez : Nom Non	ant l'alimentation bre de caractères limités à 250	
Allergies connues Oui Si oui, précisez : Nom	ore de caractères limités à 250	
	physiques ou cognitives (aide aux trans ore de caractères limités à 250	ferts, milieu sécurisé, transport adapté)
Adaptations nécessaires dans Oui Si oui, précisez : Nom Non	le milieu de vie ore de caractères limités à 250	
Aide technique requise		
Port d'orthèses ou prothèses		
☐ Aide à la communication (ex.	: lunettes, appareils auditifs) :	
☐ Matériel d'incontinence ou aid	e à l'élimination :	
Utilisation du transport adapte):	
☐ Précautions particulières à pr		·
problématiques de santé mental		
Autres :		
Problématique de santé physic Oui Si oui, précisez : Non	ue requérant des précautions particuliè	res
Médicaments	ou la liste des médicaments au Sommaire	,
Advenant le cas où l'usager	ou son représentant légal ne consent source les précautions à prendre, le cas	e pas à la transmission de certaines informations échéant, pour assurer sa propre sécurité, la sécurité
Comportement(s) particulier(s		
Approche(s) préconisée(s)		

Nom:	N° de dossier :	
9. HABITUDES DE VIE *		
Veuillez préciser la r	outine de vie et, si nécessaire, les besoins particuliers	de l'usager
Activités/loisi	rs Stage/travai	l/école
Endroit :	Endroit :	
Nom du responsable :		
Numéro de téléphone :		
Horaire :	Horaire :	
Endroit :		
Nom du responsable :		
Numéro de téléphone :		
Horaire : Alimentation	Horaire :	
Ammontation		
Habillement		
Tabiliene		
Relations interpersonnelles		
Mobilité		
Mobilité Plan de sommeil		
	Heure du coucher : Sieste :	
Plan de sommeil Heure du lever : Particularités :	Heure du coucher : Sieste :	
Plan de sommeil Heure du lever :	Heure du coucher : Sieste :	
Plan de sommeil Heure du lever : Particularités :	Heure du coucher : Sieste :	
Plan de sommeil Heure du lever : Particularités : Hygiène	Heure du coucher : Sieste :	
Plan de sommeil Heure du lever : Particularités : Hygiène Consommation	Heure du coucher : Sieste :	
Plan de sommeil Heure du lever : Particularités : Hygiène Consommation Aucune		
Plan de sommeil Heure du lever : Particularités : Hygiène Consommation Aucune Tabac : Fréquence :	Quantité :	
Plan de sommeil Heure du lever : Particularités : Hygiène Consommation Aucune Tabac : Fréquence : Alcool : Fréquence :		
Plan de sommeil Heure du lever : Particularités : Hygiène Consommation Aucune Tabac : Fréquence : Alcool : Fréquence :	Quantité : Quantité :	
Plan de sommeil Heure du lever : Particularités : Hygiène Consommation Aucune Tabac : Fréquence : Alcool : Fréquence : Drogue : Fréquence :	Quantité : Quantité :	
Plan de sommeil Heure du lever : Particularités : Hygiène Consommation Aucune Tabac : Fréquence : Alcool : Fréquence : Drogue : Fréquence :	Quantité : Quantité :	
Plan de sommeil Heure du lever : Particularités : Hygiène Consommation Aucune Tabac : Fréquence : Alcool : Fréquence : Drogue : Fréquence : Précisions :	Quantité : Quantité :	
Plan de sommeil Heure du lever : Particularités : Hygiène Consommation Aucune Tabac : Fréquence : Alcool : Fréquence : Drogue : Fréquence : Précisions :	Quantité : Quantité :	
Plan de sommeil Heure du lever : Particularités : Hygiène Consommation Aucune Tabac : Fréquence : Alcool : Fréquence : Drogue : Fréquence : Précisions : Particularités Peurs :	Quantité : Quantité :	
Plan de sommeil Heure du lever : Particularités : Hygiène Consommation Aucune Tabac : Fréquence : Alcool : Fréquence : Drogue : Fréquence : Précisions : Particularités Peurs : oui non	Quantité : Quantité :	
Plan de sommeil Heure du lever : Particularités : Hygiène Consommation Aucune Tabac : Fréquence : Alcool : Fréquence : Drogue : Fréquence : Précisions : Particularités Peurs : Oui Onon Si oui, précisez : Traumatismes : Oui Onon Si oui, précisez :	Quantité : Quantité :	
Plan de sommeil Heure du lever : Particularités : Hygiène Consommation Aucune Tabac : Fréquence : Alcool : Fréquence : Drogue : Fréquence : Précisions : Particularités Peurs : oui non Si oui, précisez : Traumatismes : oui non	Quantité : Quantité :	

Nom:		Nº de dossier :	
Élimination			
Autonome	Semi-autonome, précisez :		
Incontinent, précisez :	☐ Diurne ☐ Nocturne		
Particularités liées à l'élimi	nation :		
Dudant			
Budget Sources de revenus :			
Pour les données de	es points 7, 8 et 9, un soin pa a qui doivent être transmis en	articulier doit être apporté par l'établissem 1 fonction du critère de nécessité.	ent à la détermination
Signature de l'intervenan	ut	Signature de la ressource	
Date (aaaa-mm-jj)		 Date (aaaa-mm-jj)	
<u>VEUILLEZ R</u>	RETOURNER CE DOCUMEN	T AU CISSS CÔTE-NORD À LA FIN DU PL	ACEMENT
<u>VEUILLEZ R</u>	RETOURNER CE DOCUMEN	T AU CISSS CÔTE-NORD À LA FIN DU PL	<u>ACEMENT</u>
<u>VEUILLEZ R</u>	RETOURNER CE DOCUMEN	T AU CISSS CÔTE-NORD À LA FIN DU PL	<u>ACEMENT</u>
VEUILLEZ R	RETOURNER CE DOCUMEN	T AU CISSS CÔTE-NORD À LA FIN DU PL	ACEMENT
VEUILLEZ R	RETOURNER CE DOCUMEN	T AU CISSS CÔTE-NORD À LA FIN DU PL	ACEMENT
VEUILLEZ R	RETOURNER CE DOCUMEN	T AU CISSS CÔTE-NORD À LA FIN DU PL	ACEMENT

Aide-mémoire pour compléter le sommaire des renseignements nécessaires à la prise en charge de l'usager par une ressource intermédiaire ou de type familial

Consignes

Le sommaire des renseignements doit être rempli en considération des indications du Règlement sur la classification des services offerts par une ressource intermédiaire et une ressource de type familial et du Guide d'utilisation de l'Instrument de détermination et de classification des services de soutien ou d'assistance :

- ✓ Le sommaire des renseignements doit tenir compte de l'évaluation des besoins de l'usager et de son plan d'intervention à jour.
- ✓ L'établissement doit tout mettre en œuvre pour obtenir le consentement de l'usager ou de son représentant légal à la transmission à la ressource des informations contenues au sommaire des renseignements afin qu'elle soit en mesure de rendre des services de soutien ou d'assistance sécuritaires et de qualité.
- ✓ Le sommaire des renseignements doit être remis par l'établissement à la ressource idéalement avant l'arrivée de l'usager ou au maximum 72 heures après son intégration dans la ressource. Les informations transmises doivent l'être par écrit. Toutefois, tout renseignement essentiel au maintien immédiat de l'intégrité de l'usager doit être communiqué par l'établissement à la ressource avant ou simultanément à l'arrivée de celui-ci au sein de la ressource.

Le sommaire doit contenir suffisamment d'informations concernant l'usager pour permettre à la ressource de l'identifier et de connaître sa situation globale en vue de lui assurer une prise en charge appropriée, personnalisée et sécuritaire. Pour que la ressource puisse accueillir adéquatement l'usager, elle doit être en mesure d'adapter son milieu de vie, s'il y a lieu, et de répondre rapidement à ses besoins en tenant compte des particularités de sa condition.

Le sommaire rassemble les informations de base auxquelles s'ajouteront les services de soutien ou d'assistance particuliers. En ce sens, il ne doit pas contenir une description des services particuliers à rendre à l'usager. Ces services doivent être déterminés dans la partie 2 de l'Instrument et remis à la ressource dans un maximum de 30 jours après l'intégration de l'usager dans la RI-RTF ou de 60 jours pour les usagers provenant d'une mission centre jeunesse d'un établissement.

Le sommaire doit être mis à jour dès qu'un changement survient dans la situation de l'usager afin que la ressource détienne toutes les informations nécessaires pour offrir des services de qualité.

De plus, le sommaire ne peut être remplacé par aucun autre type de document pour transmettre à la ressource les informations nécessaires à la prise en charge de l'usager.

1

Identification de l'usager

- Identification à jour de l'usager :
 - ✓ Nom:
 - ✓ Prénom:
 - ✓ Date de naissance;
 - ✓ Sexe:
 - Langue(s) parlée(s);
 - ✓ Numéro d'assurance maladie (et date d'expiration);
 - ✓ Nationalité.

2

Identification du régime légal applicable

- Lorsque l'usager a un régime de protection, identifier le type de régime (curatelle aux biens et à la personne, tutelle aux biens, tutelle à la personne, tutelle aux biens et à la personne, conseiller au majeur) ainsi que le nom et les coordonnées du ou des représentants légaux.
- Lorsque l'usager a un mandat en cas d'inaptitude homologué par le tribunal, inscrire le nom et les coordonnées du mandataire.
- Si l'usager n'est pas légalement représenté, indiquer s'il a confié volontairement la gestion de ses sources de revenus à un tiers.
- Lorsque l'usager est un enfant, indiquer le type de garde légale.
- Les coordonnées indiquées doivent permettre à la ressource de joindre facilement la personne identifiée, dans un délai raisonnable eu égard à la situation.
- Autres mesures judiciaires (si cela concerne des mesures spécifiques ayant un impact sur l'hébergement, les indiquer à la section 7):

Lorsqu'un usager est concerné par une ordonnance judiciaire comme un verdict de culpabilité criminelle ou de non-culpabilité criminelle, des conditions de mise en liberté, des travaux communautaires ou toute autre ordonnance, indiquer les informations essentielles (conditions, durée, personnes concernées, etc.) pour que la ressource puisse adapter, au besoin, sa prestation de services et assurer la sécurité de tous. Toutefois, les documents légaux ne doivent pas être joints, car ils peuvent contenir des informations confidentielles qui ne sont pas essentielles à la ressource.



Nom et coordonnées de la personne pouvant consentir aux soins

- Indiquer la personne qui peut consentir aux soins de l'usager, si celui-ci n'est pas en mesure de le faire, en respect de la législation en vigueur.
- Cette personne est le représentant légal de l'usager lorsqu'il a un régime de protection (à la personne) ou un mandat en cas d'inaptitude homologué ou le titulaire de l'autorité parentale.
- Dans les autres cas, cette personne peut être un membre de la famille ou une autre personne, selon la situation de l'usager.
- Indiquer si l'usager fait l'objet d'une ordonnance de soins, par exemple, une ordonnance de traitement ou d'hébergement. Préciser le type de soins et la durée de l'ordonnance.
- Si l'usager a exprimé des volontés en lien avec le niveau de soins désiré en cas d'urgence médicale (expression de volontés anticipées, ordonnance de non-réanimation, niveau d'intervention médicale, directives médicales anticipées, etc.), l'indiquer et préciser comment la ressource doit agir dans cette situation.
- Les coordonnées indiquées doivent permettre à la ressource de joindre facilement la personne identifiée, dans un délai raisonnable eu égard à la situation.



Nom et coordonnées de la personne à joindre en cas d'urgence

- Le titulaire de l'autorité parentale, dans le cas d'un enfant, ou le représentant légal, le cas échéant, doivent être joints en cas d'urgence.
 Toutefois, il est possible d'identifier une autre personne lorsque ceux-ci ne peuvent être joints facilement.
- Dans tous les cas, l'établissement doit aussi être informé dans les plus brefs délais et le sommaire devrait identifier clairement la façon de joindre une personne responsable de l'établissement en dehors des heures d'ouverture régulières.
- Les coordonnées indiquées doivent permettre à la ressource de joindre facilement la personne identifiée, dans un délai raisonnable eu égard à la situation.

5

Nom et coordonnées des personnes significatives

- Identifier toutes les personnes significatives pour l'usager et relever leurs coordonnées :
 - ✓ père;
 - ✓ mère:
 - √ fratrie;
 - ✓ grand-parent;
 - ✓ conjoint;
 - √ ami;
 - ✓ autre.
- Indiquer la fréquence des contacts avec ces personnes, le cas échéant.

6

Identification des intervenants et des professionnels impliqués auprès de l'usager

- Identifier tous les intervenants et les professionnels de l'établissement ou provenant d'autres milieux qui sont impliqués auprès de l'usager :
 - ✓ médecin de famille;
 - √ médecin(s) spécialiste(s);
 - √ intervenant(s) de l'usager;
 - ✓ autre(s) intervenant(s) impliqué(s) de l'établissement;
 - ✓ dentiste;
 - ✓ optométriste;
 - √ autre(s) intervenant(s) impliqué(s) hors établissements;
 - personne en lien avec le service de garde, le milieu scolaire, le milieu d'intégration au travail, le milieu de travail ou de centre de jour;
 - √ pharmacien;
 - ✓ agent de probation.
- Indiquer leurs coordonnées et la date des prochains rendez-vous planifiés.



Contexte de l'hébergement et mesures spécifiques ayant un impact sur celui-ci

- Indiquer le motif et le contexte de l'intégration de l'usager dans la ressource ainsi que toutes problématiques particulières en lien avec ce placement.
- Lorsqu'il s'agit d'un enfant, indiquer s'il est placé en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (volontaire) ou en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse, dans le cadre d'une mesure volontaire ou ordonnée par le tribunal.
- Lorsque pertinent avec le placement actuel, indiquer toute information concernant les placements antérieurs de l'usager.
- Indiquer toutes les mesures spécifiques dont la ressource doit tenir compte lors de sa prestation de services à l'usager, telles que :
 - ✓ restrictions particulières (ex. : interdit de contact (précisez avec qui));
 - √ application d'une mesure de contrôle planifiée;
 - ✓ application d'interventions particulières;
 - √ durée prévisible du placement si connue;
 - ✓ etc.
- La ressource doit détenir ces informations afin de se préparer adéquatement à accueillir l'usager en adaptant son milieu de vie et sa prestation de services, et ce, dans l'objectif d'assurer des conditions sécuritaires pour l'usager, pour les autres usagers qui lui sont confiés et pour elle-même.

8

Données sur l'état de santé physique et mentale

- Indiquer toutes les informations nécessaires sur l'état de santé physique et mentale de l'usager ainsi que les mesures à prendre dès son arrivée, notamment en cas de symptômes particuliers, pour permettre à la ressource d'adapter son milieu de vie et sa prestation de services.
- Les problématiques antérieures de l'usager qui n'ont pas d'impact sur sa condition actuelle et sur les services à rendre par la ressource ne doivent pas y être présentées.
- Indiquer tous les médicaments que l'usager doit prendre ainsi que leur posologie ou joindre le profil pharmacologique.
- Indiquer aussi si:
 - √ l'usager a une diète particulière;
 - √ des précautions en lien avec son alimentation doivent être appliquées;
 - √ l'usager a des allergies;
 - ✓ l'usager a besoin d'aide relativement à des limitations physiques ou cognitives (ex.: aide aux transferts, milieu sécurisé, etc.);
 - √ des adaptations du milieu de vie sont nécessaires;
 - √ des aides techniques sont requises;
 - √ l'usager doit porter des orthèses ou des prothèses;
 - ✓ l'usager a besoin d'aides à la communication (ex.: lunettes, appareil auditif);
 - √ l'utilisation de matériel d'incontinence ou d'aide à l'élimination est requise;
 - √ l'usager doit utiliser le transport adapté pour ses déplacements;
 - √ l'usager a des problématiques de santé mentale ou des comportements qui peuvent nécessiter que la ressource prenne

des précautions particulières, comme un trouble du comportement sexuel, des comportements violents ou autodestructeurs, des
problèmes de dépendance, de phobies ou de manies, un risque de fugue, des idéations suicidaires, etc.; ✓ des problématiques de santé physique qui requièrent des précautions particulières de la part de la ressource lors de sa prestation de services, comme l'utilisation de gants, éviter le contact avec des fluides organiques, une vaccination requise, etc.;
 Advenant que l'usager ou son représentant légal ne consente pas à la transmission de certaines informations personnelles, l'établissement a la responsabilité d'indiquer à la ressource les précautions à prendre, le cas échéant, pour assurer sa propre sécurité, la sécurité de l'usager ainsi que celle des autres usagers.
Rappel: Les activités réglementées ne peuvent être confiées à la ressource sans que l'établissement lui ait offert la formation et l'encadrement nécessaire à leur pratique.

9

Habitudes de vie

- Indiquer l'occupation de l'usager, son emplacement et son horaire, s'il y
 a lieu, ainsi que toutes les informations nécessaires pour en assurer la
 continuité. L'occupation peut être en lien avec un service de garde, un
 milieu scolaire, un milieu d'intégration au travail, des activités de
 centre de jour, un milieu de travail, des activités de loisirs ou autre.
- Indiquer la ou les sources de revenus qui s'appliquent à l'usager et les particularités qui s'y rattachent ainsi que les programmes concernés, s'il y a lieu (aide financière de dernier recours, SAAQ, anciens combattants, CNESST, etc.). Indiquer les noms et coordonnées des personnes-ressources.
- Indiquer la routine de vie de l'usager afin que la ressource puisse adapter son organisation de services et faciliter son intégration. La routine de vie peut concerner les heures de sommeil, les heures de repas ou d'autres habitudes particulières de l'usager.
- Indiquer si l'usager consomme des cigarettes, de l'alcool ou des drogues ainsi que ses habitudes de consommation (fréquence et quantité).
- Indiquer les particularités de l'usager qui ne sont pas en lien avec son état de santé physique et mentale, mais qui peuvent avoir un impact sur la prestation de services de la ressource, comme des peurs, des traumatismes vécus, des habitudes rassurantes, une problématique avec l'autorité, une tendance à s'approprier les choses d'autrui, des problématiques scolaires, etc.

10

Signature et consentement

- L'intervenant qui a rempli le sommaire doit signer et dater le document. Il doit également indiquer la date de remise du sommaire à la ressource.
- Selon le Règlement sur la classification des services offerts par une ressource intermédiaire et une ressource de type familial, la ressource doit accuser réception de l'Instrument (partie 2). Toutefois, les établissements qui le souhaitent peuvent également faire signer un accusé de réception par la ressource lors de la remise du sommaire.
- Afin d'éviter de multiples signatures pour l'usager, son représentant légal ou le titulaire de l'autorité parentale, il est suggéré d'intégrer le consentement à la transmission des informations requises à la ressource au formulaire de consentement à la demande d'hébergement. Ces informations doivent être transmises, selon le Règlement sur la classification des services offerts par une ressource intermédiaire et une ressource de type familial, par le biais du sommaire et de la partie 2 de l'Instrument.



Aide-mémoire

Détermination et classification des services de soutien ou d'assistance

Avant la classification

- L'évaluation des besoins de l'usager a été réalisée et elle est à jour.
- Le plan d'intervention est élaboré ou mis à jour.
- L'intervenant usager planifie la rencontre de classification avec la ressource et le classificateur (intervenant RI-RTF), selon les délais prévus.
- L'intervenant usager s'assure d'avoir toutes les informations et tous les documents nécessaires (directives de soins, recommandations des professionnels, etc.) concernant l'usager afin d'apporter les précisions nécessaires dans la détermination des services.
- L'intervenant usager, préférablement, consulte le dernier Instrument afin de préparer la détermination des services.
- L'intervenant usager valide si l'information au sommaire est à jour. Il le corrige au besoin et le prépare pour le remettre à la ressource au moment de la classification.

Au moment de la classification

- L'intervenant usager explique, pour chaque descripteur, les services requis afin que la ressource réponde aux besoins de l'usager. Il les coche sur l'Instrument.
- Le classificateur supporte l'intervenant usager en s'assurant que le service coché est conforme au guide et au règlement. Il vérifie si la ressource comprend bien ce qui est attendu.
- L'intervenant usager discute avec la ressource des moyens qu'elle se donnera pour répondre aux besoins de l'usager. Il peut la conseiller et la guider, s'il y a lieu, afin de s'assurer que les moyens sont adéquats et pertinents à la condition de l'usager.
- L'intervenant usager inscrit, de façon détaillée, les précisions dans l'espace prévu à cet effet dans l'Instrument. Il s'assure que la ressource a en mains tous les documents nécessaires à la prestation de services (directives de soins, recommandations, politiques, etc.).
- Lors de toute hésitation ou divergence non résolue, le classificateur et l'intervenant usager peuvent suspendre la détermination de services et consulter le comité expert ou un de ses membres.
- L'intervenant usager remet l'Instrument complété au classificateur pour saisie.

À la suite de la rencontre

- Le classificateur saisit la classification sur SIRTF, selon ce qui est prévu dans la procédure, et il l'envoie pour approbation.
- L'approbateur s'assure que tout est conforme avant d'approuver la classification. Il imprime deux exemplaires, il les signe et les fait parvenir au classificateur.
- Le classificateur les signe et il fait signer la ressource. Il en remet une copie à l'intervenant usager et l'autre à la ressource.
- Le classificateur saisit par la suite la date de remise à la ressource. Pour les classifications postées, saisir la date cinq jours ouvrables suivant l'expédition.



Grille de classification

Nom de l'usager :			Prénd	om :		
Date de naissance :		Sex	ke M□		éro de dossier usager :	
DENTIFICATION DE L Nom du responsable	A RESSOURCE					
ou de l'installation :						
					I	
Adresse (numéro, rue, appar	rtement, étage)				۸	luméro de téléphone
Adresse (numéro, rue, appar Ville (province)	rtement, étage)				٨	luméro de téléphone Code postal
Ville (province)	rtement, étage)				٨	
Ville (province)					٨	

Grille de classification Page 1 de 10

Alimentation S'alimenter proprement, sans risque d'étouffement et de problème pour sa santé. N.B. Le descripteur inclut les repas et les collations. ACTIVITÉS PRÉCISIONS

	ACTIVITES
□ 1.1	Aucune intervention
□ 1.2	Légère vérification avec ou sans adaptation
□ 1.3	Aider, encadrer, rappeler, stimuler, surveiller
□ 1.4	Alimenter un bébé
□ 1.5	Apprendre à un enfant à s'alimenter
1.6	Accompagner ou alimenter un usager présentant un risque ou une difficulté
1.7	Apprendre à un usager présentant un risque ou une difficulté à s'alimenter
1.8	Amorcer le geste afin que l'usager présentant un risque ou une difficulté s'alimente
1.9	Alimenter un usager nécessitant une technique particulière
1.10	Prodiguer des soins invasifs (gavage)
] 1.11	Contrôler l'alimentation d'un usager présentant un risque ou une difficulté

2. Habillement

Choisir des vêtements appropriés. S'habiller et se déshabiller correctement. Mêmes actions pour ses orthèses et ses prothèses, s'il y a lieu.

	ACTIVITÉS
2.1	Aucune intervention
2.2	Légère vérification avec ou sans adaptation
2.3	Aider, encadrer, stimuler, surveiller, vérifier
2.4	Habiller et déshabiller un bébé
2.5	Apprendre à un enfant à s'habiller et à se déshabiller
2.6	Accompagner, habiller et déshabiller un usager présentant un risque ou une difficulté
2.7	Apprendre à un usager présentant un risque ou une difficulté à s'habiller et à se déshabiller
2.8	Amorcer le geste afin que l'usager présentant un risque ou une difficulté s'habille et se déshabille
2.9	Habiller et déshabiller un usager nécessitant une technique particulière

Grille de classification Page 2 de 10

	3. Hyg Se laver (corps, cheve	jiène eux) correctement.	
	Activités	Précisions	
3.	1 Aucune intervention		
3.	2 Légère vérification avec ou sans adaptation		
3.	Aider, encadrer, prévenir, rappeler, stimuler, surveiller, vérifier		
3.	4 Laver un bébé		
3.	5 Apprendre à un enfant à se laver		
3.	Accompagner ou laver un usager présentant un risque ou une difficulté		
3.	Apprendre à un usager présentant un risque ou une difficulté à se laver		
3.	Amorcer le geste afin que l'usager présentant un risque ou une difficulté se lave		
	2 Laver un usager nécessitant une technique		
	4. Hygiène Entretenir sa Exemples : faire la toilette partielle, réaliser les act	personne. tivités quotidiennes (brosser les dents, pei	gner,
	particulière 4. Hygiène Entretenir sa exemples : faire la toilette partielle, réaliser les act raser, etc.) et périodiques (prendre soin c	personne. tivités quotidiennes (brosser les dents, pei des ongles, hygiène menstruelle, etc.).	gner,
	4. Hygiène Entretenir sa exemples : faire la toilette partielle, réaliser les act raser, etc.) et périodiques (prendre soin c	personne. tivités quotidiennes (brosser les dents, pei	gner,
E	4. Hygiène Entretenir sa exemples : faire la toilette partielle, réaliser les act raser, etc.) et périodiques (prendre soin de la company de l	personne. tivités quotidiennes (brosser les dents, pei des ongles, hygiène menstruelle, etc.).	gner,
E 4.	4. Hygiène Entretenir sa Exemples : faire la toilette partielle, réaliser les act raser, etc.) et périodiques (prendre soin c ACTIVITÉS 1. Aucune intervention 2. Légère vérification avec ou sans adaptation	personne. tivités quotidiennes (brosser les dents, pei des ongles, hygiène menstruelle, etc.).	gner,
E 4.	4. Hygiène Entretenir sa Exemples : faire la toilette partielle, réaliser les act raser, etc.) et périodiques (prendre soin d ACTIVITÉS 1. Aucune intervention 2. Légère vérification avec ou sans adaptation 3. Aider, encadrer, prévenir, rappeler, stimuler, surveiller, vérifier	personne. tivités quotidiennes (brosser les dents, pei des ongles, hygiène menstruelle, etc.).	igner,
4. 4. 4.	A. Hygiène Entretenir sa Exemples : faire la toilette partielle, réaliser les act raser, etc.) et périodiques (prendre soin c ACTIVITÉS 1 Aucune intervention 2 Légère vérification avec ou sans adaptation 3 Aider, encadrer, prévenir, rappeler, stimuler, surveiller, vérifier 4 Faire l'entretien personnel d'un bébé	personne. tivités quotidiennes (brosser les dents, pei des ongles, hygiène menstruelle, etc.).	gner,
4. 4. 4. 4. 4.	A. Hygiène Entretenir sa Exemples : faire la toilette partielle, réaliser les act raser, etc.) et périodiques (prendre soin c ACTIVITÉS 1 Aucune intervention 2 Légère vérification avec ou sans adaptation 3 Aider, encadrer, prévenir, rappeler, stimuler, surveiller, vérifier 4 Faire l'entretien personnel d'un bébé 5 Apprendre à un enfant à faire son entretien personnel	personne. tivités quotidiennes (brosser les dents, pei des ongles, hygiène menstruelle, etc.).	gner,
4. 4. 4. 4. 4.	A. Hygiène Entretenir sa Exemples : faire la toilette partielle, réaliser les act raser, etc.) et périodiques (prendre soin de la company de l	personne. tivités quotidiennes (brosser les dents, pei des ongles, hygiène menstruelle, etc.).	gner,
4. 4. 4. 4. 4. 4. 4.	A. Hygiène Entretenir sa Exemples : faire la toilette partielle, réaliser les act raser, etc.) et périodiques (prendre soin de la compagner ou faire l'entretien personnel d'un usager présentant un risque ou une difficulté à faire son entretien personnel	personne. tivités quotidiennes (brosser les dents, pei des ongles, hygiène menstruelle, etc.).	gner,

Grille de classification Page 3 de 10

5. Élimination Accomplir toutes les activités reliées à cette fonction. Exemples : se rendre à la toilette, enlever ses vêtements, utiliser la toilette et le papier de toilette, tirer la chasse d'eau, remettre ses vêtements, se laver les mains. **ACTIVITÉS P**RÉCISIONS 5.1 Aucune intervention Légère vérification avec ou sans adaptation 5.3 Encadrer, prévenir, rappeler, surveiller 5.4 Changer la couche d'un bébé 5.5 Faire l'apprentissage à la propreté à un enfant Accompagner l'usager dans les activités liées à 5.6 l'élimination Changer la culotte d'incontinence d'un usager Faire l'apprentissage de la propreté à un usager présentant un risque ou une difficulté 5.9 Aider l'usager à éliminer selon une technique 5.10 Appliquer les techniques de soins invasifs liés à l'élimination intestinale ou vésicale 6. Mobilité (transferts) Avoir la mobilité pour ses transferts (bain, chaise, lit, toilette). **ACTIVITÉS PRÉCISIONS** 6.1 Aucune intervention 6.2 Légère vérification avec ou sans adaptation 6.3 Encadrer, rappeler, stimuler, surveiller 6.4 Procéder aux transferts d'un bébé 6.5 Accompagner un usager présentant un risque ou une difficulté dans ses transferts

Grille de classification Page 4 de 10

Procéder aux transferts d'un usager présentant un

risque ou une difficulté

		7. Mobilité (dé	placements)
		Effectuer ses déplacemen	nts de façon sécuritaire.
		A CTIVITÉS	Précisions
]	7.1	Aucune intervention	
	7.2	Légère vérification avec ou sans adaptation	
	7.3	Encadrer, rappeler, stimuler, surveiller	
	7.4	Faire l'apprentissage à la marche à un enfant	
	7.5	Accompagner un usager présentant un risque ou une difficulté dans ses déplacements	
	7.6	Apprendre à un usager présentant un risque ou une difficulté à se déplacer	
			15
		8. Mobilité ((escaliers)
		8. Mobilité (Monter et descendre les esc	
	8.1	Monter et descendre les esc	aliers de façon sécuritaire.
	8.1 8.2	Monter et descendre les esca Ac⊺l∨l⊺ÉS	aliers de façon sécuritaire.
		Monter et descendre les esca ACTIVITÉS Aucune intervention	aliers de façon sécuritaire.
8 1 2	8.2	Monter et descendre les esca ACTIVITÉS Aucune intervention Légère vérification avec ou sans adaptation	aliers de façon sécuritaire.

Grille de classification Page 5 de 10

9. Conduite (impulsions)

Contrôler ses impulsions.

Exemples : agitation fébrile, agressivité physique, agressivité sexuelle, agressivité verbale, comportement hyperactif, comportement sexuel non approprié, compulsion, crise de colère, dérangement, errance intrusive, faible tolérance à la frustration, fugue, impulsivité, irritabilité, passage à l'acte, vandalisme, vol, usage incontrôlé d'alcool, de drogue, du jeu, d'Internet.

	A CTIVITÉS
9.1	Aucune intervention
9.2	Légère vérification avec ou sans adaptation
9.3	Aider, conseiller, encadrer, prévenir, rappeler, surveiller
9.4	Apprendre à l'usager à gérer son impulsivité
9.5	Rendre l'environnement sécuritaire
9.6	Accompagner ou apprendre à un usager présentant un risque ou une difficulté à contrôler son impulsivité
9.7	Contrôler les écarts de conduite de l'usager

10. Conduite (émotions)

Maîtriser ses émotions.

Exemples : altération de l'humeur, anticipations menaçantes, appréhension, désordre du sommeil, exubérance ou tristesse excessive, fatigue extrême, grande inquiétude, hypersensibilité, labilité émotionnelle, manque d'intérêt, mutisme, obsession, peur, repli sur soi, somatisation, verbalisation excessive.

ACTIVITÉS
10.1 Aucune intervention
10.2 Légère vérification avec ou sans adaptation
10.3 Aider, conseiller, encadrer, encourager, prévenir, rappeler, sécuriser, surveiller
10.4 Favoriser l'expérimentation de différents types d'activités
10.5 Apprendre à l'usager à gérer ses émotions
10.6 Accompagner ou apprendre à un usager présentant un risque ou une difficulté à maîtriser ses émotions
10.7 Contrôler les désordres émotifs de l'usager

Grille de classification Page 6 de 10

11. Conduite (capacité relationnelle)

Avoir un mode relationnel convenable.

Exemples : absence de frontière, comportement asocial, cruauté, entêtement, envahissement, hostilité, hypersexualisation, incapacité à s'adapter aux autres, inhibition, intimidation, isolement, mauvaises fréquentations, non-respect des règles, opposition, provocation, trouble de socialisation, vulnérabilité.

ACTIVITES	PRECISIONS
11.1 Aucune intervention	
11.2 Légère vérification avec ou sans adaptation	
11.3 Aider, conseiller, encadrer, prévenir, rappeler, sensibiliser	
11.4 Favoriser la socialisation	
11.5 Apprendre à l'usager à développer de meilleures habiletés sociales et de résolution de problème	
11.6 Accompagner ou apprendre à un usager présentant un risque ou une difficulté à développer de meilleures habiletés sociales et de résolution de problème	
11.7 Contrôler les troubles relationnels de l'usager	
12. Conduite (comportem	ents autodestructeurs)
12. Conduite (comportem Contrôler ses comportem	
	ents autodestructeurs.
Contrôler ses comportem	ents autodestructeurs.
Contrôler ses comportem Exemples : automutilation, idées ou geste	ents autodestructeurs. s suicidaires, troubles de l'alimentation.
Contrôler ses comportem Exemples : automutilation, idées ou geste ACTIVITÉS	ents autodestructeurs. s suicidaires, troubles de l'alimentation.
Contrôler ses comportem Exemples : automutilation, idées ou gester ACTIVITÉS 12.1 Aucune intervention	ents autodestructeurs. s suicidaires, troubles de l'alimentation.
Contrôler ses comportem Exemples : automutilation, idées ou gestes ACTIVITÉS 12.1 Aucune intervention 12.2 Légère vérification avec ou sans adaptation 12.3 Aider, assurer, conseiller, encadrer, observer,	ents autodestructeurs. s suicidaires, troubles de l'alimentation.
Contrôler ses comportem Exemples : automutilation, idées ou gester ACTIVITÉS 12.1 Aucune intervention 12.2 Légère vérification avec ou sans adaptation 12.3 Aider, assurer, conseiller, encadrer, observer, surveiller 12.4 Être attentif et vigilant face aux comportements	ents autodestructeurs. s suicidaires, troubles de l'alimentation.
Contrôler ses comportem Exemples : automutilation, idées ou gester ACTIVITÉS 12.1 Aucune intervention 12.2 Légère vérification avec ou sans adaptation 12.3 Aider, assurer, conseiller, encadrer, observer, surveiller 12.4 Être attentif et vigilant face aux comportements autodestructeurs de l'usager	ents autodestructeurs. s suicidaires, troubles de l'alimentation.
Contrôler ses comportem Exemples : automutilation, idées ou gester ACTIVITÉS 12.1 Aucune intervention 12.2 Légère vérification avec ou sans adaptation 12.3 Aider, assurer, conseiller, encadrer, observer, surveiller 12.4 Être attentif et vigilant face aux comportements autodestructeurs de l'usager 12.5 Rendre l'environnement sécuritaire pour l'usager 12.6 Apprendre à l'usager présentant un risque ou une difficulté à contrôler ses comportements	ents autodestructeurs. s suicidaires, troubles de l'alimentation.

Grille de classification Page 7 de 10

Г.	13. Intégr	The state of the s
 Fr	équentation et maintien de l'usager dans ses ad ACTIVITÉS	PRÉCISIONS
13.1	Aucune intervention	
13.2	Légère vérification avec ou sans adaptation	
13.3	Aider, conseiller, encadrer, encourager, favoriser, stimuler, surveiller	
13.4	Apprendre à l'usager à réaliser les activités en lien avec la fréquentation scolaire-travail-autres	
13.5	Accompagner ou apprendre à l'usager présentant un risque ou une difficulté à réaliser les activités en lien avec la fréquentation scolaire-travail-autres	
13.6	Contrôler l'assiduité aux activités de type scolaire,	
	travail et autres de l'usager 14. Vie auto L'atteinte ou le maintien de l'autonomie da mples : faire la lessive, faire l'entretien de la mai	ans les activités de la vie domestique. ison, faire les courses, gérer le budget, gérer les
	travail et autres de l'usager 14. Vie auto L'atteinte ou le maintien de l'autonomie da mples : faire la lessive, faire l'entretien de la mai transports, préparer les repas, utiliser l	ans les activités de la vie domestique. ison, faire les courses, gérer le budget, gérer les les moyens de communication, etc.
Exer	travail et autres de l'usager 14. Vie autres L'atteinte ou le maintien de l'autonomie de mples : faire la lessive, faire l'entretien de la mai transports, préparer les repas, utiliser l ACTIVITÉS	ans les activités de la vie domestique. ison, faire les courses, gérer le budget, gérer les
Exer	travail et autres de l'usager 14. Vie auto L'atteinte ou le maintien de l'autonomie da mples : faire la lessive, faire l'entretien de la mai transports, préparer les repas, utiliser l	ans les activités de la vie domestique. ison, faire les courses, gérer le budget, gérer les les moyens de communication, etc.
14.1 14.2	14. Vie auto L'atteinte ou le maintien de l'autonomie de mples : faire la lessive, faire l'entretien de la mai transports, préparer les repas, utiliser l ACTIVITÉS Aucune intervention Légère vérification avec ou sans adaptation que l'usager accomplit correctement ses activités de la	ans les activités de la vie domestique. ison, faire les courses, gérer le budget, gérer les les moyens de communication, etc.
14.1 14.2 14.3	14. Vie auto L'atteinte ou le maintien de l'autonomie de mples : faire la lessive, faire l'entretien de la mai transports, préparer les repas, utiliser l ACTIVITÉS Aucune intervention Légère vérification avec ou sans adaptation que l'usager accomplit correctement ses activités de la vie domestique Aider, conseiller, encadrer, favoriser, rappeler,	ans les activités de la vie domestique. ison, faire les courses, gérer le budget, gérer les les moyens de communication, etc.
14.1 14.2 14.3	14. Vie auto L'atteinte ou le maintien de l'autonomie de mples : faire la lessive, faire l'entretien de la mai transports, préparer les repas, utiliser l ACTIVITÉS Aucune intervention Légère vérification avec ou sans adaptation que l'usager accomplit correctement ses activités de la vie domestique Aider, conseiller, encadrer, favoriser, rappeler, stimuler, surveiller, vérifier Accompagner l'usager dans ses activités de la vie	ans les activités de la vie domestique. ison, faire les courses, gérer le budget, gérer les les moyens de communication, etc.

Grille de classification Page 8 de 10

15. Physique	e (médicaments)
Distribution et admini	stration des médicaments.
A CTIVITÉS	Précisions
15.1 Aucune intervention	
15.2 Légère vérification avec ou sans adaptation de la prise de médicaments	
15.3 Aider, observer, rappeler, stimuler, surveiller	
15.4 Distribuer les médicaments	
15.5 Administrer des médicaments prescrits	
15.6 Administrer des médicaments nécessitant une surveillance	
	ique (soins)
Problèmes de santé, incapacité physique et se	ique (soins) ensorielle nécessitant des soins particuliers et des santé autres que des médicaments.
Problèmes de santé, incapacité physique et se	ensorielle nécessitant des soins particuliers et des
Problèmes de santé, incapacité physique et se services de professionnels de la	ensorielle nécessitant des soins particuliers et des l santé autres que des médicaments.
Problèmes de santé, incapacité physique et se services de professionnels de la ACTIVITÉS	ensorielle nécessitant des soins particuliers et des l santé autres que des médicaments.
Problèmes de santé, incapacité physique et se services de professionnels de la ACTIVITÉS 16.1 Aucune intervention 16.2 Légère vérification avec ou sans adaptation de l'exécution par l'usager des exercices et moyens	ensorielle nécessitant des soins particuliers et des l santé autres que des médicaments.
Problèmes de santé, incapacité physique et se services de professionnels de la ACTIVITÉS 16.1 Aucune intervention 16.2 Légère vérification avec ou sans adaptation de l'exécution par l'usager des exercices et moyens recommandés par un professionnel	ensorielle nécessitant des soins particuliers et des l santé autres que des médicaments.
Problèmes de santé, incapacité physique et se services de professionnels de la ACTIVITÉS 16.1 Aucune intervention 16.2 Légère vérification avec ou sans adaptation de l'exécution par l'usager des exercices et moyens recommandés par un professionnel 16.3 Aider, observer, rappeler, stimuler, surveiller 16.4 Faire des activités de soins non invasifs de la vie	ensorielle nécessitant des soins particuliers et des l santé autres que des médicaments.

Grille de classification Page 9 de 10

17. Rendez-vous

Accompagner l'usager à ses rendez-vous de nature psychosociale, familiale, scolaire, travail et autres ou avec les professionnels de la santé ou pour les activités extérieures.

N.B. Calculer 3 heures pour un rendez-vous

ACTIVITÉS
17.1 Aucune intervention
17.2 Légère vérification avec ou sans adaptation
17.3 Aider, encadrer, encourager, favoriser, rappeler
17.4 Accompagner l'usager moins d'une fois par mois à ses rendez-vous
17.5 Accompagner l'usager une à deux fois par mois à ses rendez-vous
17.6 Accompagner l'usager trois à quatre fois par mois à ses rendez-vous
17.7 Accompagner l'usager cinq fois et plus par mois à ses rendez-vous

Grille de classification Page 10 de 10

Usager :		No de dossier :	
lentification de l'intervenant	F. 500 P. 50 S		
om:	Fonction :		
ourriel:		T	
éléphone :		Date d'émission des recommandations :	
		recommandations.	aaaa-mm-j
ecommandation			
escription :			
	Valide jusqu'au :		
ecommandation escription :			
Activisation Efficience in			
	Valide jusqu'au :		
	valide jusqu'au .		
ecommandation			
escription :			
	Valide jusqu'au :		
ecommandation			
scription :			
	Valide jusqu'au :		
Manager and Secretary and Secretary	V 30790000000000		
ecommandation escription :			
	Wall for leasened to a	1	
	Valide jusqu'au :		
ignature de l'intervenant	-	Date (aaaa-mr	n-jj)